

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE
DE

Réguſſe

SERVICE URBANISME

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 083 102 25 00071

Déposé le : 23/09/2025

Dépôt affiché le : 23/09/2025

Demandeur : Monsieur CANTINOTTI ARNAUD

Nature des travaux : installation d'une
climatisation

Sur un terrain sis à : 4 Lotissement Domaine du
Peirard à Régusse (83630)

Références cadastrales : 102 D 1227

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur CANTINOTTI ARNAUD enregistrée sous le numéro DP 083 102 25 00071 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 23/10/2025.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 28/10/2025

L'Adjoint délégué
Jean-Pierre JON
Le Maire,
Renée JEANNERET



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.